

L'Union 27/07

LA SALADE LAONNOISE

La fameuse station service de Crécy-sur-Serre, chère au cœur de son maire Pierre-Jean Verzelen est toujours sur les rails. Les habitants devront malgré tout patienter encore, la faute à la pesanteur administrative et aux procédures, c'est ça la France.

Jetski sur le lac de l'Ailette, le projet tombe à l'eau pour cet été

La rédaction du règlement particulier de police du lac de l'Ailette n'est pas terminée. Aussi, impossible pour le Center parc de proposer l'activité jetski à ses résidents cet été.

Sur son site Internet, le Center parcs de l'Ailette continue de faire la publicité du jetski alors que pour l'instant, sa pratique n'est pas autorisée. Et à voir les différentes étapes qu'il faudra encore franchir, ce n'est pas pour demain.

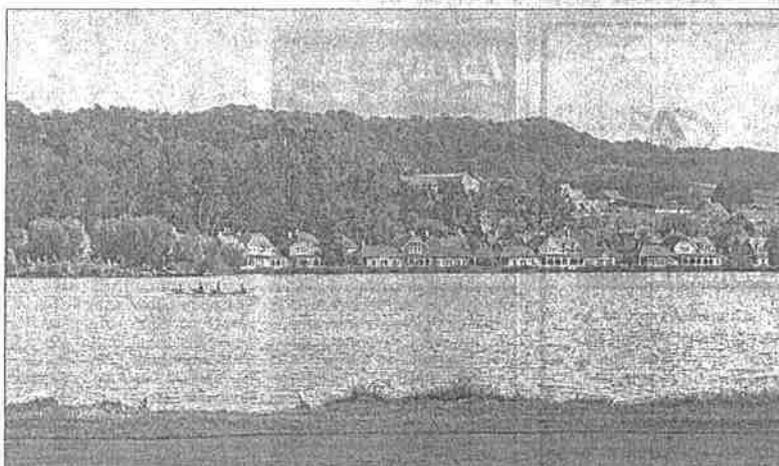


« Le règlement particulier de police garantira notamment la sécurité des usagers »
Philippe Courtin

L'été dernier, sentant qu'il y avait une carte à jouer pour séduire une clientèle avide de sensations fortes, le groupe Pierre et Vacances avait sollicité le feu vert du Syndicat mixte de l'Ailette, gestionnaire du lac, pour tester l'activité de jet-ski pendant quelques semaines. Carton plein. Aussi une demande pour rendre cette activité pérenne a-t-elle été formulée. C'était sans compter la mobilisation des autres usagers du plan d'eau, au premier rang desquels le club de voile qui avait lancé une pétition s'y opposant. Ils mettaient en avant les nuisances sonores et l'impact environnemental néfaste.

Le Syndicat mixte « n'y est pas favorable »

Dans le même temps, les représentants du Syndicat mixte sont allés à la pêche aux informations auprès des différents services de l'Etat. « Depuis sa création en 1984, le lac est régi



Pas sûr qu'on puisse un jour faire le même cliché avec un jet-ski.

par un "simple" règlement intérieur, mis à jour dès qu'une nouvelle activité se met en place », rappelle le direc-

teur du Syndicat, Philippe Courtin. Les Affaires maritimes lui ont cependant fait savoir que ce document

n'était plus suffisant compte tenu de la multitude d'activités sur le plan d'eau et le serait d'autant moins en

La baignade n'est pas autorisée partout

« Baignade interdite. » Le message, inscrit sur un panneau rouge, est clair. Il n'empêche pourtant pas certains baigneurs imprudents de piquer une tête juste en dessous. « On me répond souvent qu'elle est bonne », rapporte Philippe Courtin qui a toujours la même réponse : « Oui mais ici c'est interdit car c'est dangereux. Il y a bien d'autres espaces aménagés pour la baignade, ne serait-ce qu'à Avo-Plage ».

Le lac est alimenté par l'Ailette et la Bièvre. Sur la digue, il existe donc un déversoir (notre photo) qui permet de rejeter l'eau du lac dans l'Ailette. « A cet endroit, il y a une vanne de fond que l'on ouvre plus ou moins pour évacuer l'eau. En ce moment, on est à 80 litres par seconde. Au mois de juin, on était à 1 200 litres par seconde pour évacuer le trop-plein. Le risque qu'encourent ces baigneurs, c'est d'être aspirés », prévient Philippe Courtin qui constate aussi des comportements imprudents l'hiver, avec des personnes qui n'hésitent pas à se promener sur



Les instructions sont claires, mais cela n'empêche pas certains de s'y aventurer. Jean-Marie CHAMPAGNE

le lac gelé. « Une fois, j'ai interpellé des personnes avec une poussette. Ils m'ont répondu qu'ils étaient adultes et qu'ils faisaient ce qu'ils voulaient. C'est de l'inconscience. Le règlement particulier de police nous aidera à faire respecter ces obligations de sécurité » espère le directeur.

Ski nautique et téléski nautique déjà retoqués

Le Center parcs a déjà essayé deux revers il y a quelques années. « Ils souhaitaient faire du ski nautique sur le lac », se souvient Philippe Courtin. La réponse avait été négative. « Un bateau qui parcourt de longues distances à vive allure, c'est nocif pour les berges. De plus, cela aurait réduit l'espace pour les autres activités nautiques ».

Le groupe Pierre et Vacances était revenu à la charge avec du téléski nautique. Pour ce faire, il prévoyait d'installer deux pylônes de 15 mètres de hauteur au beau milieu du lac. « C'était non tout de suite, cela aurait trop dénaturé le site » explique Philippe Courtin.

cas de pratique du jet-ski. « Nous devons mettre en place un règlement particulier de police, notamment pour garantir la sécurité des usagers », détaille le directeur.

Depuis fin mars, le document est toujours en cours de rédaction par les services de la préfecture. « C'est long mais c'est normal, car cela engage des responsabilités », rassure Philippe Courtin. Il sera ensuite proposé à la consultation des différents usagers qui auront deux mois pour faire leurs observations. S'il y a consensus, cette nouvelle activité sera validée. Dans le cas contraire, une phase de concertation débute. C'est sûrement vers cette deuxième voie que le débat s'engagera, car plusieurs usagers ont déjà exprimé leur opposition. « Le Syndicat a aussi son mot à dire. L'été dernier, on avait dit oui car on voulait se rendre compte des nuisances. Nous n'y sommes pas franchement favorables malgré tout », fait savoir Philippe Courtin.

LUCE LEFEBVRE